

Affiché le  
3/07/15



**MAIRIE DE MARINES**  
**Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES**  
Téléphone : 01.30.39.70.21 - Télécopie : 01.30.39.96.60  
E-mail : [secretariat.general@mairie-marines.org](mailto:secretariat.general@mairie-marines.org)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 26 juin 2015**

Le vendredi vingt-six juin deux mille quinze, le conseil municipal, légalement convoqué le vendredi dix-neuf juin deux mille quinze, s'est réuni en mairie, à vingt heures, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire

**Etaient présents :** Mme Jacqueline MAIGRET, M. Jean LORINE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Daniel HERMAND, Mme Jeanine PESSINA, M. Daniel LEROY, M. Marc LABROUSSE, Mme Elisabeth OYER LAURENT, Mme Annie PINCEMIN, M. Jacques ESTRELLA, M. Stéphane BILLAULT, M. Vincent LAUTIE, Mme Annie DE GROOTE, M. Alain COVILLE, M. Denis CHRETIEN.

**Absents avec pouvoir :** Mme Nadine NINOT pouvoir à M. Vincent LAUTIE, Mme Christine REVEAU pouvoir à M. Daniel THEPENIER, Mme Dominique LE MOAL-LASSALLE pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET, Mme Angélique VANYPER pouvoir à Mme Jeanine PESSINA, Mme Angélique LEROYER pouvoir à M. Daniel HERMAND, Mme Emmanuelle MARCK pouvoir à Denis CHRETIEN.

**Absent sans pouvoir :** M. Norbert VINCENT.

Soit, sur vingt-trois membres en exercice, seize présents, six absents avec pouvoir et un absent sans pouvoir.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à **vingt heures neuf.**

Madame PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2015CM2606N01 - Approbation du compte de gestion 2014 du comptable pour le budget de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget de la commune pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget de la commune pour le même exercice

**2015CM2606N02 - Approbation du compte administratif 2014 du Maire pour le budget de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du Maire pour le budget de la commune comme indiqué ci-dessous :

**Adoption du compte administratif COMMUNE**

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat 2014	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 286 462.33	4 096 162.19	809 699.86	1 959 054.34	2 768 754.20
Investissement	925 909.57	886 695.71	-39 213.86	-377 834.99	-417 048.85
soit un résultat global de					<b>2 351 705.35</b>

**2015CM2606N03 - Affectation définitive du résultat 2014 – budget commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la reprise du résultat 2014 au BP 2015

- **L'AFPECTE** comme suit :

○ **En dépenses :**

- **417 048,85 €** à la section d'investissement (Article 001)

○ **En recettes :**

- **417 048,85 €** à la section investissement, (article 1068)

- Le solde de **2 351 705,35 €** à la section de fonctionnement (article 002).

**2015CM2606N04 - Budget commune – Décision modificative n°1**

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **PREND** la décision modificative suivante :

**DM1 Budget Commune**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	19 000.00			
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>	<b>19 000.00</b>	-	-	-
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	150 000.00			
<b>TOTAL D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>150 000.00</b>	-	-	-
R-775: Produits des cessions d'immobilisations			169 000.00	
<b>TOTAL R-77 : Produits exceptionnels</b>	-	-	<b>169 000.00</b>	-
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>169 000.00</b>		<b>169 000.00</b>	
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 117.55			
<b>TOTAL D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>8 117.55</b>	-	-	-
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés			8 117.55	
<b>TOTAL R-10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	-	-	<b>8 117.55</b>	-
R-024 : Produits de cessions				169 000.00
<b>TOTAL R-024 : Produits de cessions</b>	-	-	-	<b>169 000.00</b>
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)		100 000.00		
<b>TOTAL D-020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	-	<b>100 000.00</b>	-	-
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains		69 000.00		
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>	-	<b>69 000.00</b>	-	-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 117.55</b>	<b>169 000.00</b>	<b>8 117.55</b>	<b>169 000.00</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>-</b>	<b>8 117.55</b>	<b>-</b>	<b>8 117.55</b>

**2015CM2606N05 - Approbation du compte de gestion 2014 du comptable public pour le budget d'assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement de la commune pour le même exercice

**2015CM2606N06 - Approbation du compte administratif 2014 du Maire pour le budget assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du Maire pour le budget de l'assainissement comme indiqué ci-dessous :

Adoption du compte administratif ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat 2014	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	282 236.14	279 565.09	-2 671.05	325 782.97	323 111.92
Investissement	58 724.25	179 748.06	121 023.81	-46 948.18	74 075.63

soit un résultat global de

**397 187.55**

**2015CM2606N07 - Approbation du compte de gestion 2014 du comptable public pour le budget logements**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier du budget logements de la commune pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget logements de la commune pour le même exercice

**2015CM2606N08 - Approbation du compte administratif 2014 du Maire pour le budget logements**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 du Maire pour le budget logements : comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2014	Recettes 2014	Résultat 2014	Résultat antérieur	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 900.00	0.00	-1 900.00				-1 900.00
Investissement	1 661 377.86	2 081 134.50	419 756.64	-254 793.39			164 963.25

soit un résultat global de

**163 063.25**

**2015CM2606N09 - Affectation définitive du résultat 2014 – budget logements**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la reprise par du résultat 2014 au BP 2015
- **L'AFFECTE** comme suit :
  - o **En dépenses :**
    - **1 900,00 €** à la section de fonctionnement (article 002)
  - o **En recettes :**
    - 164 963,25 €** à la section investissement (article 001)

**2015CM2606N10 - Décision modificative n°1 – budget logement**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND** la décision modificative suivante :

**DM1 Budget Logements**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				1 900.00
<b>TOTAL R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	-	-	-	1 900.00
D-2313 : Constructions		1 900.00		
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>	-	1 900.00	-	-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		1 900.00		1 900.00
<b>TOTAL Général</b>		1 900.00		1 900.00

**2015CM2606N11 - Indemnité du receveur municipal : détermination du taux de l'indemnité 2014 du trésorier principal**

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour et un contre (M. Billault),

M. Billault explique son vote par le fait qu'il pense que cette règle n'a plus lieu d'être et qu'il trouve anormal de payer une indemnité à quelqu'un qui fait juste son travail. Dans le cadre des baisses de dotations, il trouverait normal de ne plus verser cette indemnité.

- **AUTORISE** le maire à mandater l'indemnité du receveur municipal pour l'exercice 2014 comme suit :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 810,46 €, se décomposant comme suit :

1/ CSG pour 59,72 €

2/ RDS pour 3,98 €

3/ 1% solidarité pour 8,10 €

Soit un montant net à payer de 738,66 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

**2015CM2606N12 - Admission en non-valeur**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de la somme de 1 482,52 € se décomposant comme suit :

2004	T40	SCI DU MANOIR	753.76
2006	T63	SCI DU MANOIR	731.76
			<b>1 485.52</b>

**2015CM2606N13 - Convention cadre annuelle de partenariat financier avec le CNEPT Grande Couronne pour l'année 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention annuelle de partenariat financier avec le CNEPT.

**2015CM2606N14 - Adhésion de la commune de Genainville et retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Genainville ainsi que le retrait des communes de Labbeville et Vallangoujard du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

**2015CM2606N15 - Modification du règlement intérieur pour les accueils périscolaires et les activités péri-éducatives**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les modifications apportées au règlement intérieur pour les accueils périscolaires et les activités péri-éducatives.

**2015CM2606N16 - Signature d'une convention de gestion concernant la location du logement sis 3 Place du Maréchal Leclerc**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion ainsi que les mandats de gestion avec Loca'rythm pour le logement situé 3 Place du Maréchal Leclerc

- **PRECISE** que les honoraires de gestion de Loca'rythm s'élèvent à 7 % du montant des loyers et charges.

- **PRECISE** que la garantie de loyer impayé + dégradations s'élève à 3,20 % du montant des loyers et charges.

- **PRECISE** que ce contrat est consenti pour une durée de 10 ans.

**2015CM2606N17 - Motion de défense du service public forestier**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Etat de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts en collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- Un caractère national permettant la péréquation entre les territoires
- Un contenu en termes de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels

- **DEMANDE** à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du code forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmenter.

- **REAFFIRME** son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF

- **ESTIME** que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat

- **APPORTE** son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national

- **EMET** le souhait que ces demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

